

REPUBLIQUE DU BENIN

COTONOU, le 29 MAR 2010

MINISTRE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DE LA SBEE

DIRECTION COMMERCIALE ET DE LA CLIENTELE



NOTE DE SERVICE N° 0729 /10/SBEE/DG/DCC

Objet : Nouveaux Tarifs d'Electricité

Vu les statuts de la SBEE,

Vu l'Extrait du Relevé N° 10 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du jeudi 11 Mars 2010 relatif à la communication N°271/10 portant mesures de rétablissement de l'équilibre financier de la SBEE,

Considérant les nécessités de service ;

Le Directeur Général décide :

A compter du 1^{er} Avril 2010, les nouveaux tarifs applicables en électricité sur toute l'étendue du territoire de la République du Bénin sont les suivants :

I - Tarif d'Electricité Basse Tension :

Tarif BT1 : Usages domestiques (lumière et climatisation)

Tranche (Sociale) : Consommation 20 kWh par mois

Prix du kWh : 78 FCFA

Cette tranche est exonérée de la TVA

Tranche 1 : 109 FCFA / kWh

Consommation supérieure à 20 kWh et inférieure ou égale à 250 kWh, toute la consommation de 0 à 250 kWh sera facturée à 109 FCFA.

Tranche 2 : 115 FCFA / kWh (pour le reste de la consommation supérieure à 250 kWh)

Tarif BT2 : Usage Professionnel (Boutiques, salons de coiffure, de couture, cafés, restaurants, menuiseries, ateliers de soudure, usines de glaces, boulangeries, moulins, hôtels et services etc)

Tranche Unique : 111 FCFA

Tarif BT3 : Eclairage public

Tranche Unique : 122 FCFA.

II -Tarif d'Electricité Moyenne Tension :

- I - Clients livrés en Basse Tension et dont la puissance souscrite est comprise entre 48 KVA et 630 KVA.

Prix du kWh : 111 FCFA

- II - Clients livrés en Moyenne Tension 15 ou 20 Kv ayant souscrit une puissance supérieure ou égale à 630 KVA et Hôtels dont la puissance souscrite est supérieure à 200 KVA.

Tarif MT1 : Hôtels PS > 200 KVA et < 630 KVA

Prix du kWh : 94 FCFA

Prime Fixe : Néant

Tarif MT2 : Hôtels, Services, Commerce et Assimilés PS \geq 630 KVA

Prix du kWh : 94 FCFA

Prime Fixe : 4500 FCFA par KVA souscrite à la pointe

Tarif MT3 : Industries Pures (coupure totale à la pointe)

Prix du kWh : 78 FCFA

Prime Fixe : Néant

Tarif MT4 : Industries Pures

Prix du kWh : 78 FCFA

Prime Fixe : 7 000 FCFA par KVA souscrite à la pointe

III – Fonds d’Electrification Rurale :

Il est institué une contribution spécifique pour l’alimentation du Fonds d’Electrification Rurale en République du Bénin.

Cette contribution spécifique est de 3 FCFA / kWh consommé par mois, non assujettie à la TVA et applicable à tous les consommateurs BT (Basse Tension) et MT (Moyenne Tension).

IV – Tarifs d’Entretien de Branchement et des Appareils de Comptage d’Electricité :

Basse Tension : 500 FCFA par mois KVA souscrite

Moyenne Tension :

Entretien compteur sans horloge	2 524 FCFA par mois
Entretien compteur avec horloge	3 554 FCFA par mois
Entretien Branchement	11 813 FCFA par mois

Tous les Directeurs, Chefs Services, Chefs d’Agences, Chefs Sections sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l’application de la présente Note de Service qui abroge toutes dispositions antérieures.



Le Directeur Général

Godefroy CHEKETE

Ampliations : MEE (à titre de compte rendu)

DG - DGA - CG – Conseillers - DCC - DI - DCB – DRHC - Ts Directeurs Centraux - Ts Directeurs Régionaux et Adjoints - Assistants DR - Contrôleurs DR - Chefs Cellules - Chefs Services - Chefs d’Agences - Chefs Sections - Agents de Renseignement - Agents d’Abonnement – Affichages - Classeur.